

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-242 du 16 Juin 1988

portant ratification de l'accord de prêt N°F/BN/TL/88/18, signé le 26 février 1988, entre la République Populaire du Bénin et le Fonds Africains de Développement à ABIDJAN, relatif au financement du projet de Plan National de maintenance du réseau des Télécommunications.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 88-160 du 21 Avril 1988 portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour autorisation de ratification de l'accord de prêt N°F/BN/TL/88/18, signé le 26 Février 1988, entre la République Populaire du Bénin et le Fonds Africain de Développement à ABIDJAN, relatif au financement du Projet de Plan National de maintenance du réseau des Télécommunications,

VU la décision N° 88-030/ANR/CP/P du 18 Mai 1988 autorisant la ratification de l'accord de prêt N° F/BN/TL/88/18 signé le 26 Février 1988,

DECRETE :

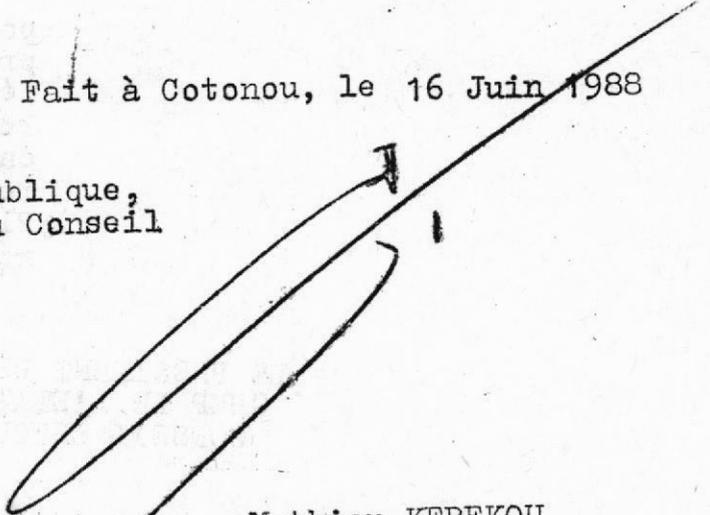
Article 1er.- Est ratifié, l'Accord de Prêt N° F/BN/TL/88/18, signé le 26 Février 1988 entre la République Populaire du Bénin et le Fonds Africain de Développement à ABIDJAN, relatif au financement du Projet de Plan National de maintenance du réseau des Télécommunications dont le texte se trouve ci-joint.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

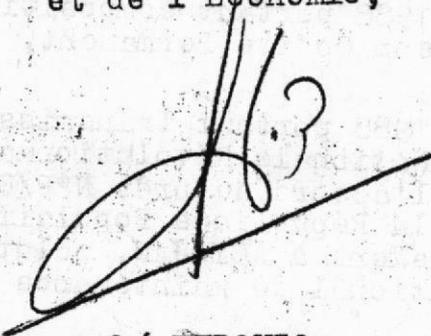
Fait à Cotonou, le 16 Juin 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



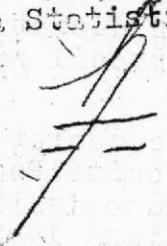
Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



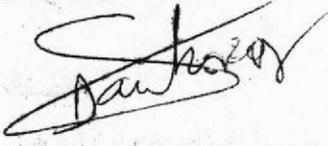
Barnabé BIDOUZO

Le Ministre Délégué auprès du Pré-
sident de la République, Chargé du
Plan et de la Statistique



Edouard ZODEHOUGAN
Ministre intérimaire

Le Ministre de l'Information
et des Communications



Soulé DANKORO
Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MFE-MPS-MIC 12
CAA 4 Autres Ministères 12 FAD à ABIDJAN 4 DB-DSDV-DTCP-DI 10 DCCT-
GCONB 2 IGE 3 CEAP 6 DLC-DAAE-INSAE-BCP 8 UNB-ENA-FASJEP 3 BN-DAN 2
JORPB 1